

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SOIRÉE DES RÉCOMPENSES 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR



DISTRICT DE LA CÔTE D'OR DE FOOTBALL

"Une équipe au service des clubs"

MOTS DU PRESIDENT

Daniel DURAND
PRÉSIDENT DU DISTRICT



DISTRICT DE LA CÔTE D'OR DE FOOTBALL

"Une équipe au service des clubs"

ORDRE DU JOUR

PATRICK AUCAIGNE
ELU DU DISTRICT



DISTRICT DE LA CÔTE D'OR DE FOOTBALL

"Une équipe au service des clubs"

ORDRE DU JOUR

- ***APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 NOVEMBRE 2023***
- ***MODIFICATIONS DE DIFFERENTS TEXTES***
- ***REMISE DES MEDAILLES ET DES RECOMPENSES DE LA SAISON 2023 – 2024***
- ***CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE***



QUORUM

CHIFFRES DU QUORUM



DISTRICT DE LA CÔTE D'OR DE FOOTBALL

"Une équipe au service des clubs"

UTILISATION DES BOÎTIERS

1

**Pour répondre, assurez-vous que votre boîtier est bien allumé.
Attendez que l'on vous invite à voter, le compteur de vote à l'écran passe du rouge au vert.**



2

**Pour le vote :
Appuyez sur votre boîtier sur la touche de votre choix.**
1 = POUR
2 = CONTRE

3

Puis valider en appuyant sur la touche **SEND.**
Un accusé de réception apparaît sur l'écran de votre boîtier : « Received »



TEST

TEST BOITIERS ÉLECTRONIQUES

L'ÉQUIPE D'ALLEMAGNE EST ELLE FAVORITE POUR L'EURO 2024 SUR SON TERRITOIRE ?

1. Pour

2. Contre



TEST

TEST BOITIERS ÉLECTRONIQUES

L'ÉQUIPE D'ALLEMAGNE EST ELLE FAVORITE POUR L'EURO 2024 SUR SON TERRITOIRE ?



VOTE 1

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MIREBEAU 2023



VOTE 2

NOUVEAU RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE D4

- *Une seule phase*
- *5 forfaits pour être considéré forfait général*



VOTE 3

GESTION DES ÉGALITÉS - MODIFICATION DES CRITÈRES

Gestion des égalités dans le classement d'une poule	<p>En cas d'égalité pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi en fonction :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Nombre de points gagnés points des matchs joués entre les clubs ex æquo (+ > -)2. Du goal-average particulier (+ > -)3. Du goal-average général des clubs ex æquo (+ > -)4. Du club ayant marqué le plus de but (+ > -)5. Du nombre de Points de Malus Disciplinaire (PMD) de l'équipe (+ < -)6. Un tirage au sort
Détermination des meilleures équipes entre des équipes classées en même position dans plusieurs poules	<p>Dans ce cas le départage des équipes à égalité de place d'ayants droits sera déterminé de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Du quotient (nombre de points / nombre de matchs) à 2 chiffres après la virgule.2. Du goal-average général des clubs ex æquo3. Du nombre moyen de buts marqués par match4. Du nombre de Points de Malus Disciplinaire (PMD) de l'équipe (+ < -)5. Un tirage au sort

1. Pour



85.25%
(393)

2. Contre



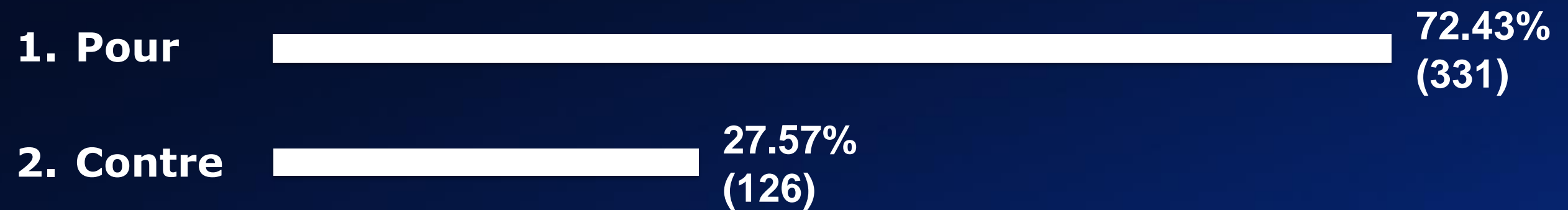
14.75%
(68)



VOTE 4

STATUT DE L'ARBITRAGE - OBLIGATION D'ARBITRE DE CLUB - FUTSAL & D1 FÉMININES

- **OBLIGATION D'AVOIR 1 ARBITRE DE CLUB**



VOTE 5

MODIFICATION DES RÈGLES DE PARTICIPATION DES JOUEURS EN ÉQUIPE INFÉRIEURE EN COUPES SÉNIORS M & F, JEUNES M & F

- *JUSQU'ÀUX 8ÈMES DE FINALE, AUCUN JOUEUR ENTRÉ EN ÉQUIPE SUPÉRIEURE AU COURS DES 2 DERNIERS MATCHS*
- *À PARTIR DES 1/4 DE FINALE, AUCUN JOUEUR ENTRÉ EN ÉQUIPE SUPÉRIEURE AU COURS DES 5 DERNIERS MATCHS*



VOTE 6

INTERDICTION DE DÉPLACER LA PREMIÈRE JOURNÉE

- AUCUN REPORT DE MATCH NE SERA AUTORISÉ POUR LE PREMIÈRE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT OU DE PHASE POUR TOUS LES CHAMPIONNATS DE DISTRICT**



VOTE 7

MODIFICATION DES CHAMPIONNATS JEUNES

- **POSSIBILITÉ DE CRÉER DE NOUVEAUX CHAMPIONNATS U12, U17 ET U19**
- **CHANGEMENT DE PLAFOND DE POINTS DANS LES CRITÈRES DE CANDIDATURES - ALIGNEMENT LBFC**
- **MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS - UNE PHASE DE BRASSAGE DE 5 MATCHS PUIS UNE PHASE - ALIGNEMENT LBFC**

